



## PRÉFÈTE DE LA CORRÈZE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 28/03/2022

#### **Aides agricoles Ouverture des télédéclarations PAC surfaces du 1er avril au 16 mai 2022**

À compter du 1er avril et jusqu'au 16 mai 2022 inclus, vous pouvez télédéclarer vos aides surfaciques (aides découplées, aides couplées végétales, indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), aides en faveur de l'agriculture biologique (CAB-MAB), mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et aide à l'assurance récolte au titre de la politique agricole commune (PAC) campagne 2022.

Vous devez pour cela aller sur votre compte Telepac [www.telepac.agriculture.gouv.fr](http://www.telepac.agriculture.gouv.fr).

Si votre mot de passe est expiré ou perdu vous aurez besoin de votre code Telepac pour en créer un nouveau. Ce code vous a été transmis par courrier en novembre 2021. Vous pouvez également contacter Nathalie Da Silva à la DDT au 05 55 21 83 15.

Vous pouvez vous faire accompagner dans cette télédéclaration par les différents organismes de service présents et référencés sur la Corrèze : chambre d'agriculture, ELVEA 19, FDSEA, CER FRANCE, et Coopérative OCEALIA.

L'accompagnement de la DDT consistera en une assistance téléphonique comme l'année dernière via le **0800 221 371 (numéro vert gratuit)** pour être mis en relation avec un serveur interactif qui vous dirigera :

- vers le sous traitant de l'ASP, pour une assistance informatique
- vers la DDT de la Corrèze pour une assistance fonctionnelle et réglementaire le 05 55 21 82 74, numéro direct de la DDT (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h). Jean-François Auriac, Dominique Mercier et Franck Maurel vous assisteront.

#### **Cabinet de la préfète Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle**

Contact presse : Valérie Jandot

☎ 05 55 20 56 75 / 06 27 12 55 52  
✉ [valerie.jandot@correze.gouv.fr](mailto:valerie.jandot@correze.gouv.fr)

1, Rue Souham  
BP 250  
19012 TULLE Cedex



Pour toutes questions concernant la réglementation des aides vous pouvez contacter :

DPB : Claudine Teilhet au 05 55 21 82 41, et Anthony Grandcoin au 05 55 21 82 87 ;

Aides BIO et MAEC : Christian Chevalier au 05 55 21 80 48 ;

Aides animales – ICHN et Assurance récolte : Jean-Philippe Poujade au 05 55 21 83 84 ;

Attribution de numéro pacage :

- pour une exploitation individuelle : Nathalie Da Silva au 05 55 21 83 15
- pour une exploitation en société : Nadine Roupp au 05 55 21 82 73

Pour toutes autres questions réglementaires : Sylvie Charissoux au 05 55 21 82 49

Vous trouverez sur le site Telepac dans le bandeau supérieur à l'onglet « formulaires et notices 2022 » l'ensemble des notices d'information relatives aux différentes aides et modes opératoires pour vous aider dans votre déclaration.

Pour rappel : la télédéclaration des différentes aides animales (aide aux bovins allaitants, aide aux bovins laitiers et aide aux veaux sous la mère) est ouverte depuis le 1er janvier et jusqu'au 16 mai 2022.

### **Montants payés des aides PAC 2021 :**

Pour information, le montant des aides PAC versées pour la campagne 2021 depuis le 16 octobre 2021 s'élève pour le département de la Corrèze à près de 100 millions d'euros.

## **Cabinet de la préfète Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle**

Contact presse : Valérie Jandot

☎ 05 55 20 56 75 / 06 27 12 55 52

✉ valerie.jandot@correze.gouv.fr

1, Rue Souham  
BP 250  
19012 TULLE Cedex

